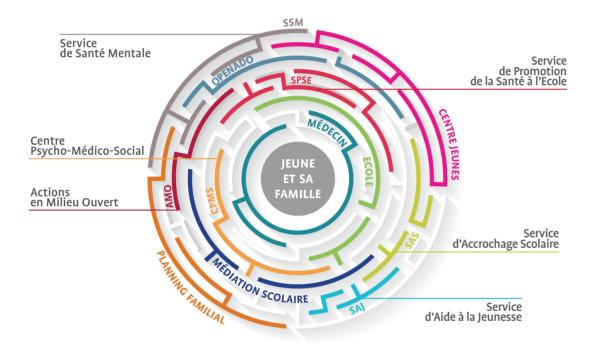
VOUS PENSEZ QUE VOTRE ENFANT EST EN DÉCROCHAGE? QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Des professionnels sont à votre écoute ! Ils sont soumis au secret professionnel!

Tout d'abord, la direction, les enseignants, les éducateurs peuvent échanger avec vous sur la situation.

Le CPMS ou le SPSE de votre école peut également vous accompagner.

Votre médecin généraliste peut vous orienter vers un service de soutien adéquat.



Un Centre Jeunes est un service de première ligne, qui informe, aide et conseille les jeunes de 12 à 26 ans dans tous les domaines qui les concernent (enseignement, formation, travail, logement, famille, santé, aide sociale, justice, loisirs et vacances, international, ...). Service gratuit.

Qui peut y faire appel ? Tous les jeunes âgés de 12 à 26 ans, les parents, les enseignants, les professionnels.

Un Centre de Planning Familial est un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement pour toute question liée à la vie affective, relationnelle et sexuelle (contraception, grossesse désirée ou non, pilule du lendemain, difficultés

personnelles ou familiales, IST, ...). Le planning familial propose également des consultations médicales, psychologiques, sociales, juridiques et sexologiques ainsi que des animations de prévention. Service gratuit.

Qui peut y faire appel ? Ouvert à tous, sans limite d'âge.

Un Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) est

un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où le jeune (et/ou sa famille) peut aborder les questions qui le préoccupe en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle. Service gratuit.

Qui peut y faire appel? Les élèves et leurs parents, de la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Un Service de Santé Mentale (SSM) est une structure ambulatoire qui, par une approche pluridisciplinaire, répond aux difficultés psychiques, psychologiques ou psycho-sociales de la population du territoire qu'il dessert. Les missions relèvent de l'orientation, l'évaluation diagnostique et la prise en charge. Quelques SSM sont agréés pour se spécialiser dans la prise en charge d'enfants et d'adolescents. Qui peut y faire appel ? Le SSM s'adresse à tout public sur son territoire.

Un Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) est un service destiné aux mineurs et à leurs parents en difficulté, ainsi qu'aux enfants en danger. Il propose une orientation vers un service dit « de première ligne » ou une aide spécialisée dans un cadre éducatif. Service gratuit. Qui peut y faire appel ? Les jeunes de moins de 18 ans qui éprouvent des difficultés, les parents qui éprouvent des difficultés dans l'exercice du rôle parental; les enfants qui se trouvent dans des conditions d'éducation compromises par leur comportement, celui de leur famille ou de leurs familiers; les services, écoles, hôpitaux ou Parquet inquiets par rapport à un jeune en difficulté ou en danger.

Un Service de Médiation Scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est un service qui peut intervenir dans le cadre de problèmes relationnels entre des jeunes ainsi qu'entre les jeunes et les membres des équipes éducatives. Service gratuit.

Qui peut y faire appel? Les jeunes, les familles, l'école et les services extérieurs

Un Service d'Actions en Milieu Ouvert (AMO)

propose, à la demande, une aide préventive sociale et éducative au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie, notamment par le biais d'un accompagnement socio-éducatif dans les différentes démarches que le jeune et/ou sa famille souhaite entreprendre. Service gratuit. **Qui peut y faire appel ?** Tout jeune de moins de 22 ans (ou 18 ans selon l'AMO) qui a besoin d'aide, de conseils, d'écoute, tout parent/famille qui éprouve des difficultés avec ses enfants, mais aussi tout service qui souhaite réorienter un jeune et/ou sa famille. Le secret professionnel est garanti.

Un Service de Promotion de la Santé à l'Ecole

(SPSE) est un service qui répond et met en œuvre les missions suivantes : le suivi médical des élèves (qui comprend les bilans de santé individuels et le programme de vaccination); la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles; la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé. Service gratuit. Qui peut y faire appel ? Le service ou le centre travaille en collaboration avec les acteurs du monde scolaire tels que les directions d'établissement, les enseignants mais aussi les parents.

Un Service d'Accrochage Scolaire (SAS) est un service qui apporte quotidiennement un soutien éducatif à ces

jeunes en décrochage scolaire (absentéisme, problème de comportement, perte de motivation,...), tant dans leur sphère scolaire que sociale et familiale. Service gratuit.

Qui peut y faire appel ? Des mineurs qui sont (1) soit exclus de leur établissement scolaire, (2) soit en crise au sein de celui-ci, (3) soit en situation de non-inscription.

L'Openado est un lieu convivial d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention et d'accompagnement psycho-social. Il a pour objectif de permettre aux jeunes de 0 à 25 ans et à leurs familles d'exprimer en toute confidentialité leurs inquiétudes, leurs questions et leurs réflexions au sujet de toute situation liée à l'enfance et à l'adolescence, ainsi que d'y trouver une réponse psycho-médico-sociale adaptée. Service gratuit.

Qui peut y faire appel? Les jeunes (0 – 25 ans), les familles et les professionnels travaillant avec ce public.

D'autres types de service existent en province de Liège. Vous les trouverez sur le site www.accrochaje.cfwb.be

Qu'est-ce que le décrochage scolaire ?

Il s'agit d'un processus progressif de désengagement pou l'école, comprenant des signaux d'alerte, qui ne sont pas tou jours visibles.

Cela concerne un jeune en souffrance, qu'il so absent ou présent à l'école.

Les indicateurs peuvent être :

- Absence de l'école, justifiée par des certificats médicaux ou injustifiée :
- Comportement d'évitement :
- Exclusion de l'école :
- Rupture sociale
- Problèmes familiaux
- Difficultés relationnelles à l'école (harcèlement par les pairs ou le corps enseignant,...);
- Difficultés d'apprentissage, mauvaise orientation scolaire
- Démotivation scolaire (chute des résultats scolaires, manque d'investissement, ...);
- Problèmes de dépendance (jeux en ligne, cannabis,...);
- Problème de santé mentale (phobie scolaire, somatisation,...);

La scolarité est un droit fondamental!

Le respect de l'obligation scolaire incombe aux parents, à la personne investie de l'autorité parentale ou à la personne qui assume la garde du mineur.

A partir de 9 demi-journées d'absence injustifiée, le chef d'établissement signale l'enfant à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

103 : **ECOUTE ENFANT**, est un service qui peut répondre aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des guestions.

0800 / 95 580 : NUMÉRO VERT : Ecole-parents, est un numéro qui a été mis en place par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire et qui vise à informer les parents d'élèves qui sont témoins ou victimes de violence scolaire.

0491/71 99 98 : JEUNES ET CONSOMMATION (JANDCO), est un numéro qui peut vous apporter des réponses aux questions par rapport à la consommation problématique d'alcool, de drogues, de médicaments, d'autres produits ou par rapport à d'autres comportements compulsifs (Internet, jeux, conduites à risques, etc).

Ce travail est le fruit de la collaboration d'un groupe de travail intersectoriel, composé d'acteurs issus des plateformes de concertation Enseignement-Aide à la jeunesse de Huy-Waremme, de Liège et de Verviers, des Centres Locaux de Promotion de la Santé de Huy-Waremme, de Liège et de Verviers, ainsi que des agents de liaison du REALISM (Réseau Enfants Adolescents en province de Liège Santé Mentale).

ENSEMBLE, ACCROCHONS-NOUS!













■Openado

■Planning familial

■Centre jeunes

sur cette carte

